

# Nationalité française apres etre naturalisé algerienne

# Par sam6dz, le 12/03/2015 à 20:01

bjr tout le monde g une question a posé je suis française par filiation de mon pere apres l'indepandonce de l'algerie je me suis naturalisé algerienne ,sans répudié a ma nationalité française

que doit je faire pour avoir un cnf

ps je tien a vous informé que jai pas gardé mon nom é prenom française lorsque jai eu la nationalité algerienne

merci

### Par domat, le 12/03/2015 à 20:13

bjr,

pour répondre il faudrait savoir si votre père était français de droit local ou français de droit commun.

les français de droit local ont perdu la nationalité française à l'indépendance de l'algérie et reçu la nationalité algérienne.

pour le cnf, vous pouvez consulter ce lien:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1051.xhtml

cdt

## Par sam6dz, le 12/03/2015 à 20:25

mon pere etait français de droit commun

### Par sam6dz, le 12/03/2015 à 20:27

mon pere etait français de droit commun mme moi je suis née française je suis resté en algerie apres lindepondance de lalgerie je me suis naturalisé algerienne en 1968 par decret mais jai pas répudié a ma nationalité française